



L'automne 2005 sera, espérons-le, l'occasion de conclure la négociation. Cependant, par son intransigeance et sa propension à négocier dans les médias, le gouvernement du Parti libéral nous pousse à agir pour exiger un respect minimal de sa part.

L'automne sera donc chaud et nous aurons besoin de l'implication de chacune et chacun pour mener à bien notre négociation.

Bonne rentrée scolaire.

Syndicalement.

Pascal Côté.

Heures d'ouverture

- du lundi au jeudi, **8h30 à 16h45**
- le vendredi, de **8h30 à 12h00**.
- fermeture pour le dîner : 12h00 à 13h00.

Pour nous rejoindre :

125 rue Papineau, Montmagny G5V 1R2
Téléphone : 418-248-6848 ou 1-800-661-6848
Télécopieur : 418-248-6870 ou 1-888-909-6870

* Si vous laissez un message sur le répondeur, nous retournerons l'appel le plus rapidement possible.

Courriel: z22.cote.sud@csq.qc.net
Pascal Côté : pascalcote@secscsq.org
Christian Plante : christianplante@secscsq.org
Simon Bernier : simonbernier@secscsq.org

Changement d'adresse

Si vous avez déménagé au cours de la période estivale, bien vouloir informer votre syndicat de vos nouvelles coordonnées ainsi que la commission scolaire.

Merci !

Nomination des déléguées et délégués syndicaux et membres du CPEE

Nous vous rappelons que ces nominations doivent être effectuées le plus tôt possible, si ce n'est déjà fait et nous vous demandons de nous les acheminer.

Le mandat de ces personnes est de représenter les enseignantes et enseignants des différents établissements scolaires

Calendrier des paies pour 2005-2006

Période	Date	Période	Date
1	05-08-25	14	06-02-23
2	05-09-08	15	06-03-09
3	05-09-22	16	06-03-23
4	05-10-06	17	06-04-06
5	05-10-20	18	06-04-20
6	05-11-03	19	06-05-04
7	05-11-17	20	06-05-18
8	05-12-01	21	06-06-01
9	05-12-15	22	06-06-15
10	05-12-23	23	06-06-29
11	06-01-12	24	06-07-14
12	06-01-26	25	06-07-28
13	06-02-09	26	06-08-10

Rachat de service aux fins du régime de retraite

Si vous avez bénéficié d'un **congé sans traitement à temps plein ou à temps partiel** au cours de l'année scolaire 2004-2005, nous vous invitons à demander à la commission scolaire de préparer et de vous faire parvenir un formulaire de demande de rachat de service que vous devez signer et à acheminer à la CARRA. Il s'avère avantageux d'expédier votre demande dans les six (6) mois de la fin du congé.

Toutefois si le congé qui vous a été accordé l'an dernier correspondait à 20 % ou moins de votre tâche ou a été d'une durée de 30 jours civils consécutifs ou moins, vous avez déjà cotisé au régime de retraite.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à me contacter au bureau,

Simon Bernier

Assurance médicaments (droits et obligations)

Saviez-vous qu'un grand nombre de personnes sont assurées par le régime public de la Régie de l'assurance maladie du Québec alors qu'elles devraient l'être par un régime privé d'assurance collective ? Ou pire encore, que plusieurs personnes ne sont couvertes par aucune assurance pour les médicaments (Source : Régie de l'assurance maladie du Québec).

Puisque les enseignantes et enseignants ont accès à un régime privé, vous ne pouvez vous inscrire au régime public d'assurance médicament.

Il s'avère très important de prendre quelques minutes pour vous assurer que la protection dont vous bénéficiez est adéquate.

Si vous voulez en connaître davantage sur ce sujet, des brochures vous sont offertes gratuitement sur le site internet de la Régie à l'adresse suivante : www.ramq.gouv.qc.ca.

En cas de doute, n'hésitez pas à me contacter au bureau.

Simon Bernier.

Échelles de traitement

ÉCHELON	À compter du 1 ^{er} jour de travail de l'année scolaire 2005-2006	À compter du 20 novembre 2005	
1	33 695	33 695	L'enseignante ou l'enseignant se voit attribuer l'échelon correspondant à son expérience, augmenté de :
2	34 945	34 945	
3	36 196	36 196	
4	37 635	37 635	2 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 17 ans
5	39 131	39 131	4 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 18 ans
6	40 687	40 687	
7	42 331	42 338	6 échelons dans le cas de celle ou celui dont la scolarité est évaluée à 19 ans
8	44 070	44 090	
9	45 878	45 914	
10	47 762	47 813	
11	49 723	49 792	
12	51 765	51 854	* Exceptionnellement, le taux de traitement de l'enseignante ou de l'enseignant détenant 19 ans de scolarité et 14 ans ou plus d'expérience est de 63 527 \$.
13	53 890	54 000	
14	56 098	56 229	
15	58 402	58 557	
16	60 802	60 982	
17	63 296 *	63 527	



L'Info - Négô

Numéro 01

22 août 2005

*La nouvelle année scolaire n'est pas encore débutée que déjà le premier ministre Charest annonce que les employées et employés de l'État québécois vont devoir se contenter de son offre initiale et globale de 12,6 % sur 6 ans et 9 mois, incluant l'équité salariale. Il faut savoir que l'offre salariale **n'est pas** de 12,6 % mais bien de 8 % pour la durée de l'entente soit 1,2 % par année. L'autre 4,6 % est constitué de différentes primes (soir, nuit, éloignement...) et de l'équité salariale.*

M. Charest qualifie son offre de responsable et demande aux syndicats de se montrer raisonnables. Or, en juin dernier nous avons ramené notre demande salariale à 12,5 % sur 6 ans, excluant l'équité salariale. À notre avis, limiter notre demande à la protection du pouvoir d'achat est plus que raisonnable. En négociation, il doit y avoir des compromis. Nous en avons fait.

Le 14 août, la présidente du Conseil du trésor annonçait en conférence de presse qu'elle avait invité les syndicats à la reprise de la négociation. Surprise! Elle annonçait du même souffle qu'elle maintenait son offre initiale... Bravo pour le retour à la table de négô!

Les services aux élèves

L'an dernier, nous avons martelé notre message concernant les services aux élèves et nous avons réussi à convaincre le Québec qu'il était nécessaire d'investir dans l'ajout de ressources et de services aux élèves. Ce message est toujours d'actualité et les services aux élèves sont toujours au cœur de nos revendications. Si nous n'en entendons plus beaucoup parler, c'est que les négociations à ce sujet allaient bon train lorsque le gouvernement a décidé de retirer ses représentants des tables de négociations. C'est en effet la Présidente du Conseil du trésor elle-même qui a mis fin aux négociations sectorielles et intersectorielles le 17 juin dernier. Voulant à tout prix un règlement complet, elle a décidé que tout était terminé lorsqu'elle a compris que nous n'accepterions pas une offre se situant sous l'inflation.

Voici donc le résumé de la situation :

- En juin : - Les perspectives étaient intéressantes du côté sectoriel (ajout de ressources et de services).*
- L'offre salariale était inacceptable.*
- Le gouvernement tenait à un règlement complet (sectoriel et intersectoriel).*
- Le gouvernement a mis fin à la négociation.*

- En août : - Le 8 août, le Premier ministre ferme la porte à une bonification de son offre initiale.*
- Le 16 août, à l'initiative patronale, il y a reprise des pourparlers. Par contre, l'offre gouvernementale est toujours de 1,2 % par année.*
 - Nous ne savons pas ce qu'il adviendra du sectoriel. Cependant nous entendons reprendre sur la base des discussions de juin dernier.*

Plan d'action

En assemblée générale le 28 juin 2005 nous avons adopté un plan d'action pour la rentrée scolaire. « Le grand dérangement » préserve les services directs aux élèves, perturbe les activités périphériques et est une réponse au peu de considération témoignée par le gouvernement à l'égard de ses employées et employés.

Pour être efficace, un moyen de pression doit déranger. Pour déranger, il doit être appliqué par tous. L'application de ce plan doit refléter notre indignation et faire comprendre à la partie patronale qu'ils ont fait une erreur en déportant la négociation à l'automne.

Dès la rentrée

- Boycott de tous les comités « école » à l'exception du CPEE, du comité ad hoc (EHDA) et du conseil d'établissement.*
- Refus d'inclure les activités parascolaires dans la tâche.*
- Présence passive à toute rencontre convoquée par la direction.*
- Présence passive à toute formation organisée par la direction et ne correspondant pas à un besoin réel de la part des enseignantes et enseignants.*
- Les activités d'accueil des élèves ne se déroulent qu'à l'intérieur des classes.*
- Boycott des olympiades de la formation professionnelle.*

Les modalités d'application de l'ensemble des éléments du plan d'action seront discutées lors d'une réunion du conseil des déléguées et délégués le 6 septembre. Collectivement nous devons être conscients de l'importance d'appliquer les actions que nous avons votées. La réussite de cette ronde de négociation repose sur notre capacité à faire réfléchir le gouvernement. Plus de ressources pour nos élèves et la protection de notre pouvoir d'achat sont des demandes plus que raisonnables de notre part.

Le gouvernement quant à lui n'a pas bougé : sa proposition est demeurée la même depuis le début. Pour lui, négocier se traduit par accepter son offre... ce qui est inacceptable.